

AVIS DE CONCESSION

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

M. Nicolas PERRUCHOT - Président du conseil départemental
Hôtel du département
Place de la République
41020 Blois
Tél : 02 54 58 41 41 - Fax : 02 54 58 42 13

mèl : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.le-loir-et-cher.fr/>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
Objet : DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER CONSTITUTION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE (SEMOP) AVEC ATTRIBUTION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'AERODROME DE BLOIS-LE BREUIL

Référence acheteur : DSP_SMOP_LE BREUIL

Type de marché : Services
Procédure : Avis de concession
Code NUTS : FRB05
Lieu principal de prestation :
Aérodrome de Blois-le Breuil RD957,
41330 Villefrancœur
Durée de la concession : 120 mois.

Description : Le Département de Loir-et-Cher a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation de l'aérodrome de Blois-le-Breuil. Le but de la présente mise en concurrence est de rechercher un ou plusieurs actionnaires pour la formation d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) initiée par le Département, qui sera titulaire de la délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du service mentionné ci-dessus.

L'objet de la présente consultation vise donc à :

- désigner le ou les opérateurs économiques qui deviendront actionnaires d'une SEMOP au sens des articles L.1541-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Département étant l'actionnaire public ;
- attribuer à la SEMOP ainsi constituée, la délégation de l'exploitation de l'aérodrome.

Les règles procédurales sont celles du code de la commande publique et des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT.

Classification CPV :

Principale : 63731000 - Services d'exploitation d'aéroport

Valeur estimé hors TVA : 6 300 000,00 euros

Délégation

Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- une déclaration sur l'honneur attestant :

1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du code de la commande publique ;

2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du code de la commande publique, sont exacts.

- une lettre de candidature indiquant si le ou les candidat(s) répond(ent) :

- soit en tant qu'opérateur économique voulant devenir l'actionnaire unique de la SEMOP ;
- soit en tant qu'opérateur(s) économiques pluriels voulant devenir l'actionnaire unique de la SEMOP au travers d'une société dédiée ;
- soit en tant qu'opérateurs économiques pluriels voulant chacun devenir actionnaire de la SEMOP (dans ce dernier cas, il doit être indiqué le pourcentage de capital qui serait détenu par chacun des opérateurs économiques) ;
- le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- la déclaration sur l'honneur que le candidat est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ;
- le justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent).

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Le candidat produit :

- les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ;
- le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la DSP, réalisées au cours des trois dernières années (en cas de création d'une société dédiée pour devenir actionnaire, les documents comptables de toutes les sociétés actionnaires) ;
- à défaut, tout document de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Le candidat produit :

- une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux) accompagnés des coordonnées : adresses postale et courriel auxquelles doivent être envoyées les courriers et demandes afférant à la présente procédure de consultation ;
- les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la DSP, indiquant notamment l'autorité délégante, le montant et la date du contrat ;
- tout élément permettant de prouver l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle, et l'exploitation du site et leur capacité à prendre en charge la gestion et l'exploitation d'un aéroport.

En effet, il est demandé au candidat de prouver par tout moyen sa capacité et, notamment, sans que cette liste ne soit exclusive ou limitative, en fournissant des références, en démontrant des expériences passées en la matière, en fournissant un rapport d'activités mentionnant l'aviation de loisirs et l'exploitation d'un aéroport, etc.

Les documents visés ci-dessus doivent être remis pour chaque opérateur, dans les cas où les candidats :

- 1) répondent à plusieurs avec l'engagement de créer une société dédiée qui deviendra actionnaire ;

2) répondent à plusieurs en faisant connaître le pourcentage d'actions qui sera détenu par chacun des opérateurs économiques.

Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la DSP.

Remise des offres : 01/07/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires :

Il est demandé aux candidats d'établir une offre de base sur une durée de contrat de 10 ans à compter de la signature de la convention de DSP, respectant le projet de contrat figurant au dossier de consultation.

La valeur estimée du contrat est de 6 300 000 euros .HT. La valeur estimée de la concession est calculée conformément aux dispositions de l'article R 3121-1 du code de la commande publique et prend en compte la totalité du chiffre d'affaires estimé sur une période d'exploitation de 10 ans, en valeur 1er janvier 2020, sur la base d'un calcul en euros constants, sans indexation ni actualisation.

La procédure de consultation est la procédure applicable au contrat que la SEMOP devra exécuter, soit la procédure de délégation de service public avec publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et publication spécialisée.

Elle est organisée dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants, ainsi que du code de la commande publique.

La procédure menée est une procédure ouverte, les candidatures et les offres sont donc à remettre ensemble.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils devront remettre l'ensemble des pièces composant les candidatures et les offres avant la date et l'heure limites de dépôt, à savoir le 1er juillet 2020 à 12 h00.

La commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT se réunit pour examiner les candidatures, dresser la liste des candidats dont les offres pourront être analysées et formuler un avis sur les offres des candidats dont la candidature a été retenue.

Le Président du conseil départemental établit la liste des candidats participant à la négociation. A l'issue de la négociation, le Président du conseil départemental saisit la commission permanente du Département du choix de l'opérateur économique auquel la commission a procédé. Le Président lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des opérateurs dont la candidature a été retenue et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Une visite sur site est possible, sur demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : florence.fouquet@departement41.fr

Elle sera d'une durée d'environ 2 heures et se déroulera dans le respect des mesures barrières et instructions gouvernementales alors en vigueur.

Les entreprises devront confirmer leur présence par mail et communiquer les noms des visiteurs au plus tard 24h avant, auprès de l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Lorsqu'une visite a été effectuée, un récépissé attestant de la visite du site sera remis. Ce récépissé sera à joindre au dossier de réponse.

Trois solutions permettent aux opérateurs économiques de présenter leur candidature :

- soit répondre seul en démontrant qu'il possède l'ensemble des capacités pour devenir actionnaire (dans ce cas, la SEMOP est créée avec comme seul actionnaire privé l'opérateur économique qui s'est présenté) ;

- soit répondre à plusieurs avec l'engagement de créer une société dédiée qui deviendra actionnaire (dans ce cas, la SEMOP est créée avec comme seul actionnaire privé la société dédiée composée des opérateurs économiques qui se sont présentés) ;
- soit répondre à plusieurs en faisant connaître le pourcentage d'actions qui sera détenu par chacun des opérateurs économiques (dans ce cas, la SEMOP est créée avec comme actionnaires l'ensemble des opérateurs économiques qui se sont présentés).

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :
NON

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans - Cedex 1, Tél : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16, mèl : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans - Cedex 1, Tél : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16, mèl : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Envoi à la publication le : 19/05/20

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19/05/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>